



**École
des Hautes Études
en Santé Publique**

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Lundi 19 novembre 2012

Relevé de décisions

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'École :

Etienne MINVIELLE
Jean-Paul MOATTI, vice-président du Conseil scientifique

Membres désignés par les membres du Conseil d'administration :

Régine BERCOT
Catherine LE GALES
Jean-Claude MOISDON
Philippe MOSSÉ

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés :

Claude MARTIN
Denis ZMIROU-NAVIER

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR :

Pierre LE CANN
Jeanine POMMIER

Représentants des autres enseignants chercheurs :

Agnès DUCROS

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche :

Fabien MERCIER
Catherine ROUILLON-BARTOLETTI

Représentants des étudiants préparant un doctorat :

Imaine SAHED

Personnes de l'EHESP :

Martine BELLANGER, *SHS*
Catherine DESSEIN, *Directrice adjointe*
Marie-Aline BLOCH, *Directeur de la recherche et de l'innovation pédagogique*
Viviane KOVESS, *Département Epi-Biostat*
Régine DUCOS, *DRI*
Christophe DEBOUT, *DSIP*
Christophe LE RAT, *DRIP*
Sarah KITAR, *DRIP*

Sont absents excusés :

Christine COLIN, *présidente du Conseil scientifique*
Nathalie BONVALLOT, *représentante des autres enseignants chercheurs*
Jacqueline CLAVEL, *personnalité qualifiée dans les domaines d'activités de l'École*
Joseph NGATCHOU WANDJI, *enseignant chercheur ayant rang de professeur ou personnels assimilés*
Patrick ZYLBERMAN, *enseignant chercheur ayant rang de professeur ou personnels assimilés*
Antoine FLAHAULT, *Directeur*
Roland OLLIVIER, *IdM*
Olivier THOMAS, *LERES*
Philippe GLORENNEC, *DSET & GS*
Manuel COAT, *secrétariat général*
Jean-Marie ANDRÉ, *SHS*
Christophe ROULLÉ, *Agent comptable*

La séance, en visioconférence depuis les sites de Rennes et de Paris Hôtel-Dieu, est ouverte à 14 h 11, sous la présidence de J.P. MOATTI, vice-président du Conseil scientifique en l'absence de Christine COLIN, Présidente du Conseil scientifique

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme BLOCH signale que Mme KOVESS a retiré sa demande d'honorariat.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.
--

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DETAILLE DU CS DU 17 SEPTEMBRE 2012

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.
--

3. PROJET DE BUDGET DE LA RECHERCHE POUR 2013

Mme BLOCH annonce que l'exercice 2012 risque d'être déficitaire, notamment à cause de nouvelles charges liées à la formation et aux salaires d'élèves (AAH) et à de nouvelles règles comptables concernant les amortissements.

L'exercice budgétaire 2013 est très contraint. Cependant, l'essentiel a été préservé.

M.A. BLOCH présente la note budgétaire qui a été envoyé aux membres du conseil scientifique. Le tableau de la première page met en parallèle, par grands domaines, le budget 2012, une estimation des dépenses à fin 2012 et le budget 2013 proposé à l'avis du CS avant sa présentation au CA.

Le budget du CS pour 2012 avait été estimé à 40 000 €, pour cinq réunions. Il s'agit principalement du remboursement des frais de déplacement. Ce poste devrait atteindre en fin d'année 44 000 €. Le budget pour 2013 a été évalué à 43 600 €, toujours sur la base de quatre réunions et d'un séminaire.

S'agissant de la structuration de la recherche et des partenariats, le seul centre interdisciplinaire restant est celui de Jean-François Guégan, avec 5 000 €. Il sera fermé en 2013. Le CAPSS et le département des politiques de santé du PRES disposaient d'un petit budget en 2012 pour terminer leurs actions.

Le CA avait voté en 2012 un budget de 25 000 € pour chacune des trois UMR dont l'École est partenaire. L'équipe d'accueil de Mme KOVESS a disposé sur 2012 d'un budget de 5 000 €. Pour 2013 il est proposé de monter à 30 000 € la dotation de chaque UMR, tout en gardant 5 000 € pour l'équipe d'accueil.

L'IHU Polmit fait l'objet du dernier point de l'ordre du jour. Les 50 000 € n'apparaissent pas dans le budget 2013, l'avis du CS étant requis, puis celui du CA.

Faute de temps, les actions concernant des partenariats en France et à l'étranger n'ont pu être réalisées et donc le budget prévu n'a pas été utilisé. Il ne sera pas reconduit en 2013 considérant que si des actions devaient être menées, elles seraient financées par la Direction des relations internationales.

Le budget pour les projets jeunes chercheurs (soutien aux initiatives de recherche) a été de 160 000 € la première année, 100 000 € la deuxième et 70 000 € en 2012, mais réactualisé à 50 000 €. Les projets ainsi financés sont de qualité et expertisés par des intervenants extérieurs. Il a été estimé étant données les contraintes budgétaires, que ce poste pouvait être diminué en 2013 (20 000 €) pour ne financer qu'un ou deux très bons projets. Ces financements, exclusivement ouverts au personnel de l'EHESP, ne sont attribués qu'une fois à une même personne.

Les trois programmes transversaux avaient été évalués en novembre 2011 par le CS. Il n'a pas été possible de financer les 76 596 € sur le budget 2011 et ils le seront sur celui de 2012. Certains de ces projets n'ont pas démarré aussi vite que prévu. Le budget 2013 (135 625 €) correspond à ce qui avait été prévu en 2011, sans aucune demande excédentaire. Le projet Disparités, le plus complexe, verra ses dépenses décalée sur 2014, après une évaluation à mi-parcours. Terra Nova et Iravi devraient se terminer fin 2013.

M. ZMIROU-NAVIER précise que le projet Disparités reposait pour une grande part sur une collecte de données qui n'a pas pu être assurée par les étudiants en master, ceux-ci étant déjà affectés sur

d'autres sujets au moment du démarrage du programme. Ce travail devra être fait, ce qui explique le glissement des 50 000 € environ sur 2014.

Mme DUCOS signale que le projet Iravi a pris un retard considérable à cause d'une procédure de collaboration avec l'IRD, pour permettre que des fonds lui soient versés dans différents pays pour le compte de l'EHESP. Il est envisagé également une prolongation en 2014.

M. MOATTI souhaite que les structures des équipes de recherche porteuses de ces projets soient détaillées.

Mme BLOCH donne les précisions suivantes :

- **Iravi** : Xavier de Lamballerie, Pascal Crepey (UMR 190), Alain Mourier (IDM) et Jocelyn Raude (SHS et UMR 190).

- **Disparités** comprend 11 sous-projets : Séverine Deguen porteuse du projet (E-UMR 1085-IRSET)), avec des membres du département Epi-Biostat rattachés à différentes UMR. Certains collaborateurs relèvent de SHS et de l'UMR CRAPE et de l'Institut du management.

- **Terra Nova**, porté en majorité par l'Institut du management : Laëtitia Laude, Michel Louazel, Mathias Waelli, Jacques Orvain, en collaboration avec des chercheurs d'UMR de Nantes et d'Aix-Marseille

M. MOATTI pense qu'il faudra être plus clair dans la structuration de ces projets. Ils devraient être clairement affectés à la responsabilité d'une équipe de recherche. Ensuite, d'autres personnes pourront y participer. Trop de montages partent de l'EHESP depuis deux ans ; il ne peut exister de recherche sans les "briques de base" que sont les équipes de recherche évaluées et labellisées ; la construction serait ainsi plus logique.

Mme BLOCH rappelle que les projets transversaux sont portés par des chercheurs basés dans une unité de recherches, mais l'idée est de décloisonner et de monter des partenariats avec d'autres entités de recherche dans l'École et avec l'extérieur. Ce n'est pas simplement le projet d'une unité, avec ponctuellement plusieurs associés, mais celui de plusieurs unités (UMR, équipe d'accueil, etc.).

M. MARTIN revient sur le budget en général. En cette période de restrictions, il faut souligner le choix de soutenir les UMR, dont l'École est tutelle et non partenaire, ce qui est important pour ces UMR.

Il est possible de mettre en regard les investissements effectués lors de la préfiguration et de la naissance de l'équipe en Management des organisations de santé et ceux des UMR. Le management est certes la culture principale de l'École et la somme dédiée à cette thématique tourne autour de 250 000 €. Il faut tout de même noter une disproportion entre cette somme et la dotation de 30 000 € pour des équipes comprenant une centaine de personnes, voire plus.

Ce tableau indique uniquement la chaire Management des établissements de santé. Or, l'École avait aussi doté des chaires en propre mais elles ont subi des réductions sensibles de leurs ressources, voire une disparition lorsqu'elles disposent d'autres financements ; elles ne sont même plus dans ce tableau.

S'agissant du soutien aux initiatives de recherche ou programmes transversaux, l'École semble vouloir soutenir seule ces projets. Or, en période de manque de moyens, il serait souhaitable d'avoir des cofinancements. Il en résulte l'impression que l'École a privilégié l'auto-structuration de la recherche et pas assez le partenariat.

Mme LE GALES n'a pas l'impression d'avoir une lisibilité totale, sur la base de ce document, de la stratégie de l'École. Par exemple, les UMR sont de tailles différentes, avec des équipes associées, émergentes, etc. Il est très difficile d'apprécier la valeur que peut apporter cet argent, ce qu'il va permettre de réaliser et qui ne serait pas possible sans cela. Il n'est pas non plus indiqué le contenu de la ligne "Fonctionnement et honoraires des chercheurs associés". Ce seul document ne permet pas de donner un avis en étant suffisamment informé.

M. MINVIELLE souligne qu'il n'est pas toujours facile de trouver des financements extérieurs sur certaines thématiques très originales et très innovantes car elles ne sont pas couvertes par les appels d'offres actuels.

Quant au management, il existe de fait trois dispositifs. Le projet d'équipe d'accueil en management des organisations en santé, la chaire management des établissements de santé dans laquelle M. Minvielle n'est pas impliqué et le programme Terra Nova qui était déjà lancé depuis début 2012. L'effort consenti dans le projet émergent d'équipe d'accueil est de 114 000 € ; cela a été négocié longuement avec la Direction et la Direction de la recherche. On peut penser qu'à terme des sujets comme Terra Nova seront portés directement par l'équipe d'accueil.

M. MOATTI est d'accord qu'il est nécessaire, pour comprendre le sens des 30 000 € destinés aux 3 UMR, d'avoir des éléments sur le niveau de dotation que les autres tutelles apportent à ces mêmes unités pour déterminer si c'est marginal ou significatif.

Il existe au niveau national un dysfonctionnement majeur souligné par les Assises de la recherche. Le moment essentiel où sont construits les projets des équipes est celui de l'élaboration des contrats quinquennaux. Mais, en pratique et depuis quelques années, cela se traduit par très peu de financements pour le fonctionnement de ces équipes ; en revanche, les petits projets disposent de masses d'argent bien plus importantes. L'École ne déroge pas à la règle générale de ce système dysfonctionnel. La modification souhaitée par la communauté serait de rééquilibrer la "dotation récurrente" par rapport au financement sur projets. Ce budget reflète cette situation de dysfonctionnement d'ensemble de la politique de recherche.

M. MOATTI ajoute qu'il faudra clarifier le positionnement de l'École. Elle peut se placer comme un établissement à vocation nationale et elle ne s'occupe alors pas de micro-management des unités mais évalue des équipes et les labellise, comme le font l'INSERM, l'INRA, etc. Dans ce cas, le budget 2014 devra être pensé différemment, avec un budget de labellisation pour des équipes de recherche dans la France entière.

L'EHESP peut également, et elle semble aller dans ce sens, se positionner en grande école ou université et son objectif est de construire ses propres "briques", mêmes si elles sont mixtes. Elle devra alors faire le choix de l'université ou du PRES dans lequel elle s'inscrit, et ne pas être dans plusieurs. Si ces ambiguïtés ne sont pas levées, il sera impossible d'avoir une lecture claire du budget.

Une question précise : a-t-on une idée de la subvention qu'apportent les universités aux UMR ?

M. MARTIN donne l'exemple du CRAPE. C'est une UMR ayant quatre tutelles : CNRS (9 000 €), université Rennes 1 (40 000 €), Sciences Po Rennes (18 000 €) et EHESP (30 000 €). La contribution de l'École n'est pas du tout marginale sur un budget global de 100 000 €. La règle officieuse des dotations est fonction du nombre de mi-temps recherche donnés à une UMR. La contribution de l'École est très significative mais reste de l'ordre du tiers de ce qui est attribué au démarrage d'une équipe d'accueil.

M. ZMIROU-NAVIER ne peut donner qu'un ordre d'idée des sommes allouées à l'IRSET : l'université Rennes I, 120 000 € et l'INSERM 160 000 €, chiffres sous réserve. La contribution de l'École est relativement plus modeste.

M. MOATTI n'estime pas si faible la participation de l'EHESP, compte tenu que l'IRSET est un centre de recherche avec des unités de biologie. Il faut faire ressortir le budget des activités proches de l'épidémiologie et de la santé publique ; ce serait proportionnellement proche de la dotation du CRAPE.

Mme BLOCH ajoute à cela l'investissement de l'École dans le nouveau bâtiment, alors que Rennes I n'y participe pas. L'EHESP est largement dans son rôle de tutelle.

M. ZMIROU-NAVIER acquiesce et évoque également la cinquantaine d'agents du LERES qui n'apparaissent pas dans ces chiffres : la contribution est tout à fait substantielle.

S'agissant du programme de soutien aux projets transversaux, il est évidemment indispensable de développer une politique de cofinancement. Les ressources internes de l'École doivent simplement avoir un effet de levier pour permettre des ambitions plus importantes.

Mme LE GALES ne voit pas comment ces "briques" peuvent se construire, ni quels seraient les moyens pour l'École de participer à cette construction.

M. MOATTI est en accord avec André SYROTA, le directeur de l'INSERM, qui pense qu'il ne devrait pas exister d'équipes d'accueil universitaires mais des unités co-labellisées. Cependant, il n'est pas

toujours évident d'obtenir la labellisation tout de suite et il est possible d'imaginer des équipes d'accueil au travers d'équipes émergentes. Un schéma assez bon serait d'aller vers des unités labellisées avec les EPST, entre l'EHESP, les universités, l'INSERM, le CNRS, etc., et d'avoir des dispositifs propres à l'École avec l'objectif d'être prêts, à l'issue de trois à cinq ans, pour une demande de labellisation.

L'École va devoir choisir son mode de fonctionnement.

Mme BLOCH répond à Claude MARTIN : les chaires étant rattachées aux départements, leur budget ne figure pas dans celui de la Direction de la recherche.

Concernant le budget pour la recherche, en dehors de celui porté par la DRIP, il y a celui des chaires et des petits budgets répartis dans les différents départements. En dehors de la chaire en management, il ne reste plus que deux chaires, chacune ayant un financement de 10 000 €. Le budget de l'ensemble des activités de recherche conduites par les départements est de l'ordre de 50 000 €. Enfin, pour avoir une vision complète du budget consacré à la recherche il faut ajouter les financements extérieurs représentant un peu moins de 3 M€.

Mme POMMIER suggère que soit indiqué ce que finance l'École pour ces différentes chaires (budgets 2012, 2013). Cette présentation consolidée permettrait de voir l'évolution des financements.

M. MOATTI retient cette proposition. Il serait bien que, à l'avenir, le CS dispose d'un budget consolidé, comme cela est demandé aux EPST et aux UMR, voire avec les financements qui sont *de facto* destinés à la recherche mais qui transitent par d'autres canaux. Savoir que le budget présenté est de 800 000 € et que les ressources externes se montent à 3 M€ est une information importante.

M. MOSSÉ est étonné de la faiblesse et de la relative diminution du budget de la communication scientifique. En regardant dans le détail, la somme allouée à l'organisation de séminaires ou de colloques par l'École n'est pas suffisante pour que les enseignants-chercheurs soient incités à présenter leurs travaux dans des colloques internationaux.

Mme KOVESS signale que les départements disposent de budgets pour cela.

M. MOATTI ajoute qu'il faudrait également distinguer les financements destinés à aider le personnel de l'École à développer des activités de recherche et à présenter leurs travaux lors de congrès, et ceux alloués au soutien à des équipes, de façon plus large.

M. MOISDON préférerait un tableau de bord précisant ce qui a été réellement effectué avec les sommes allouées.

Mme BLOCH rappelle que la vocation de ces programmes transversaux n'est pas seulement de soutenir la recherche mais aussi de faire le lien entre la recherche et la formation et d'aider à la diffusion de la communication scientifique. En revanche, soutenir des jeunes chercheurs au niveau national est du ressort de l'IReSP ou de l'ITMO Santé publique.

M. MARTIN pense que c'est l'appellation "Projets jeunes chercheurs" qui crée une ambiguïté. Ce n'est pas destiné aux jeunes et n'est valable qu'au sein de l'École. C'est davantage une aide au démarrage d'activités recherche et il faudrait la nommer autrement.

M. MOATTI propose de l'appeler "Aide aux activités des enseignants-chercheurs de l'École".

Il se propose de rédiger avec Jean-Claude Moisson une formulation sur les perspectives, les points généraux que pose ce budget, au-delà de son acceptation ponctuelle pour 2013

Le Conseil scientifique donne un avis favorable pour ce budget mais il émet des réserves sur la présentation actuelle qui offre une visibilité partielle.

Ainsi pour l'avenir, il serait nécessaire de présenter un budget consolidé rendant compte de l'ensemble de l'effort de recherche de l'École incluant l'ensemble des Départements. Une telle présentation permettrait de relier davantage ce budget aux lignes stratégiques en matière de recherche, définies et formalisées par ailleurs, et de présenter un certain nombre d'informations sur les choix importants effectués : certes les ressources associées, mais également les motifs, les contextes, les impacts attendus, et cela en faisant abstraction du rattachement de ces mêmes opérations à telle ou telle unité ou direction.

4. PROPOSITION DE DOCUMENT DE POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU PRES SORBONNE-PARIS-CITÉ ET DU COMITE D'EVALUATION DE L'AAP DE L'IDEX

Mme BLOCH informe que le PRES Sorbonne-Paris-Cité et toutes ses entités et équipes de recherche sont dans la vague d'évaluation par l'AERES, à l'exception de l'EHESP qui a déjà été évaluée. Un projet global du PRES Sorbonne-Paris-Cité a également été déposé le 15 novembre comme chapeau des projets de chaque établissement. Le projet d'établissement de l'École sera décalé ; il est prévu en mars.

Le présent document a déjà été déposé à l'AERES, mais il a été précisé que tous les CS et les CF n'avaient pas encore eu le temps de donner leur avis. C'est un document général, composé de très grandes lignes, puisque cette politique de recherche se construira en marchant.

A la question de M. MOATTI sur les raisons de l'adhésion au PRES SPC, il est rappelé que l'équipe portée par Etienne MINVIELLE sera basée à Paris et pourra donner lieu à des partenariats comme avec Paris Descartes. Par ailleurs l'EHESP a un master en management en partenariat avec Paris Diderot et est en train d'en développer un nouveau avec Paris 13.

Pour M. MOATTI être dans un PRES, c'est avoir des unités mixtes de recherche en commun avec une université. Cela n'a pas de sens d'être dans un PRES en tant qu'établissement sans avoir d'unité mixte de recherche, ni de formation commune.

M. MINVIELLE répond au sujet de l'équipe MOS. C'est la première équipe d'accueil en nom propre de l'École qui ait été demandée. Elle est bi-site, Paris et Rennes, et ne demande pas la labellisation Paris V mais celle par l'AERES et par l'INSERM. En tant que membre du PRES Sorbonne-Paris-Cité, deux actions sont menées pour justifier ce lien : trois dossiers ont été déposés dans l'appel d'offres IDEX et la demande de reprise du master Paris VII-Diderot au nom de l'École. C'est en raison de la participation de l'EHESP au PRES.

M. MOATTI ne serait en aucun cas choqué si des équipes de l'EHESP collaboraient avec un laboratoire d'une université pour répondre à un appel d'offres IDEX ; cela ne signifie pas pour autant être partie prenante du PRES. Il faudra clarifier avec le prochain Directeur de l'EHESP si l'École intervient comme un établissement à vocation nationale, donc à labelliser des équipes dans n'importe quel PRES, ou si elle fait le choix des politiques de site où elle construit des UMR. Compte-tenu du caractère très général du document présenté, il pourrait correspondre à d'autres IDEX et n'est pas spécifique de celui du PRES SPC.

Il est impossible de se prononcer sur ce document de politique scientifique du PRES SPC, en l'occurrence.

Mme BLOCH rappelle que l'EHESP est membre de l'IDEX Sorbonne-Paris-Cité et que l'argent de l'IDEX ne peut aller qu'aux équipes qui sont dans l'IDEX.

M. MOSSÉ souhaite recadrer le débat. Il n'est pas demandé au CS de se prononcer sur le principe, puisque celui-ci a été acté, ni sur l'intérêt pour l'École de faire partie de ce PRES. En revanche, il faut donner un avis sur un document qui prépare, pour la période à venir, les modalités de coopération pour la recherche entre l'École et le PRES.

La question est de savoir si les conditions de l'environnement ont tellement changé que le CS sera amené à se reposer la question du principe. Peut-être pas, mais le CS a des choses à dire sur les modalités envisagées.

Deux remarques sont évoquées. Il est proposé de multiplier les structures, les sous-structures, les départements, etc., (structuration de SPC en divisions et départements), sans supprimer ce qui existe ; il faudrait davantage justifier ce point. Il faut également que chacune des structures conserve son identité, davantage pour l'École que pour d'autres partenaires du PRES.

M. MOATTI ne remet pas en question l'appartenance au PRES Sorbonne-Paris-Cité mais le positionnement de l'École. Si l'EHESP choisit de se positionner plutôt comme un EPST, établissement à vocation nationale, ce n'est pas le même type de positionnement que celui de construire un PRES comme si elle était un département de celui-ci.

M. MARTIN fait remarquer que l'École n'est pas un EPST, elle ne peut avoir un rôle de répartition de ses forces dans le territoire. Même l'INED, qui est un EPST de petite taille, se regroupe en un seul lieu

et dans un seul PRES. Il est préoccupant, en revanche, que l'École soit dans deux PRES. Cela provoque un déséquilibre entre le PRES principal (Sorbonne-Paris-Cité) et le secondaire qui héberge deux des trois UMR de l'École. Cela pourrait être encore plus compliqué en ajoutant Aix-Marseille.

Il va falloir proposer à la nouvelle Direction d'avoir une politique de site suffisamment lisible. L'EHESP pourrait décider de structurer ses deux sites, Paris et Rennes, donc d'aller au bout de cette démarche. Ce serait alors cohérent.

M. MOATTI ne voit pas comment le CS de l'École peut se prononcer sur un texte d'une telle généralité. Le CS pourrait dire qu'il n'a pas les moyens de se prononcer, en soulevant la nécessité de clarifier rapidement les politiques de sites, le positionnement par rapport à l'université de Rennes et aux établissements regroupés dans le PRES Sorbonne-Paris-Cité et en mettant en avant le risque de complexification et de bureaucratisation.

M. MINVIELLE estime que cette remarque dépasse le cadre de l'École et met en cause la constitution même des Idex. Le fait d'être dans le PRES Sorbonne-Paris-Cité permet d'asseoir des politiques de recherche et de collaboration avec des équipes déjà labellisées.

M. MOATTI espère que cela ne va pas dans le sens de restructurer l'École afin de la fusionner avec des éléments du PRES Sorbonne-Paris-Cité.

Mme BLOCH assure que ce n'est pas l'intention et que ce n'est pas dans la convention.

Mme BERCOT trouve l'installation des chaires d'entreprises un peu ambiguë. Les entreprises feraient confiance à la communauté académique pour le contenu scientifique et pédagogique ; elles ne chercheraient pas à interférer, ce qui est un peu étonnant. Le rôle de ces chaires n'est pas très clair.

Mme BLOCH suppose qu'elles pourraient intervenir pour développer des champs de connaissance, en lien avec des besoins d'entreprises et bénéficier en partie à des salariés.

M. MOATTI n'a pas de préjugé contre ces chaires d'entreprises qui existent dans certaines universités. La vocation des universités est de former des personnels pour les entreprises du secteur privé alors que l'EHESP forme des cadres du système de santé de la fonction publique. La gestion des conflits d'intérêt liés à des chaires d'entreprise n'est donc pas tout à fait la même dans une université que dans une école qui forme une majorité de cadres d'État.

Un texte va être rédigé dans le cadre du compte-rendu synthétique du CS précisant que le CS ne peut pas se prononcer sur ce document et attirant l'attention sur la nécessité d'avoir une réflexion sur les risques de complication et de clarifier la politique de sites entre les différents PRES. L'organisation du PRES, telle que suggérée, peut soulever des questions ; un souci de simplification est partagé par tout le monde, notamment pour l'EHESP.

5. DEMANDE D'HONORARIAT POUR B. TIREL

Mme BLOCH précise que ce point sera examiné en formation restreinte en fin de séance. Remettre l'avis du CR synthétique

6. PARTICIPATION DE L'EHESP A L'IHU MALADIES INFECTIEUSES A PARTIR DE 2013

Mme BLOCH rappelle que l'EHESP est partenaire de l'IHU POLMIT sur les maladies infectieuses qui a été retenu lors de l'appel à projets IHU des investissements d'avenir. Le CA de décembre 2011 a accepté que l'École en devienne membre partenaire ; le ticket d'entrée minimal est de 50 000 €. Le CA a accepté que l'EHESP s'engage pour un an, temps nécessaire pour déterminer ce qu'il est possible de faire dans le cadre de cet IHU. C'est une fondation créée pour 10 ans. La contribution 2012 de 50000 euros vient d'être allouée.

Aucune collaboration n'a pu être encore trouvée en dehors de celles développées par Xavier de Lamballerie, responsable de l'UMR 190, qui est dans l'IHU mais au titre de l'université Aix-Marseille. L'intention de l'École était de participer dans le domaine de la recherche, notamment avec la construction d'un nouvel hôpital, aux problématiques de management dans un contexte de crise liée à des épidémies. Le bâtiment ne sera terminé d'être construit que dans quelques années. Les professeurs de l'Institut du management, qui auraient pu s'emparer de ce projet, sont très occupés par ailleurs et personne n'a pu s'investir.

Un avis est demandé au CS : malgré le très grand intérêt de ce projet, l'École a-t-elle les moyens financiers (50 000 €) et humains de continuer cette opération ? Le CA se prononcera le 19 décembre sur la base de l'avis du CS.

M. MINVIELLE indique que le management hospitalier d'un nouvel hôpital est assez vague. L'Institut du management n'a pas suffisamment de personnes pour s'en occuper. Il faut renvoyer cela vers des forces locales, comme vers Christophe Baret et Corinne Grenier, chercheurs en gestion d'Aix-Marseille. Ce sont des personnes susceptibles de collaborer avec l'IHU. La position actuelle serait plutôt de ne pas poursuivre.

Mme BLOCH ajoute que, même si l'École n'est pas dans la fondation, des élèves pourraient participer à l'IHU POLMIT dans le cadre de leur stage.

M. MOATTI, étant partie prenante, ne peut pas se prononcer. Cependant, il trouve inacceptable que l'École ne se soit pas mise en relation avec les équipes locales. C'est un exemple de dysfonctionnement institutionnel dans la manière de se positionner.

Mme LE GALES pense qu'il existe un problème de rédaction. Il est troublant qu'un partenariat entre l'EHESP et l'IHU Maladies infectieuses se traduise par le versement de 50 000 € pour obtenir des informations.

Mme BLOCH a omis d'indiquer que, lorsqu'Antoine FLAHAULT et Régine DUCOS se sont engagés, ils ont cru que, comme pour l'Idex SPC, c'était pour bénéficier d'argent au niveau national. Or, c'est le contraire puisqu'il faut apporter sa contribution.

Mme DUCOS a suivi le dossier à son début et Didier RAOULT était ouvert à une proposition. Cependant, il n'existait pas une demande forte et explicite de sa part pour qu'un volet "management" soit très développé dans ce projet.

M. MOATTI clarifie la demande : l'EHESP est d'ores et déjà partie prenante de l'IHU puisqu'une des équipes est une UMR commune Université Aix-Marseille, IRD et EHESP. La demande de 50 000 € n'est pas liée à un projet mais au fonctionnement général de l'IHU. L'École doit ensuite déterminer si cela a du sens pour elle de soutenir cette structure. S'il existait beaucoup de projets dans le domaine du management, ce pourrait être un argument supplémentaire pour justifier cette dépense.

Mme LE GALES suppose que, lors de la constitution de l'IHU, l'École n'a pas pu s'engager seulement pour un an.

Mme DESSEIN précise que les membres fondateurs paient 1 M€ et les membres associés 50 000 €. L'École s'est engagée pour un an et son renouvellement est sous réserve de l'accord du CA. La question est la suivante : l'École a-t-elle intérêt ou non à continuer d'être membre ? Quel retour sur investissement peut-elle attendre, compte tenu des problèmes budgétaires ?

Mme POMMIER ne voit personne dans le CS qui veuille absolument continuer, d'autant que Xavier de Lamballerie ne sera pas pénalisé.

Mme DUCOS demande si Xavier de Lamballerie a été consulté sur ce point. A l'époque, l'EHESP souhaitait s'intégrer dans l'IHU parce qu'elle n'était pas encore tutelle de l'UMR 190. Se retirer de l'IHU, alors que l'École est tutelle de l'UMR 190, peut être mal compris.

M. MOATTI explique que ce sont deux choses différentes. L'IHU est une fondation et n'a pas de tutelle directe sur les équipes ; l'UMRisation se fait entre l'IRD et l'École. Il n'existe pas de lien direct. Il peut exister des liens indirects, mais c'est autre chose.

M. MARTIN s'inquiète que la note ne précise pas des modalités de sortie.

Mme DESSEIN confirme que l'EHESP s'est engagée, sous réserve de l'accord du CA chaque année. Les conditions de retrait avaient été évoquées.

M. MOATTI est formel : ce n'est pas au CS de l'EHESP de gérer les problèmes d'intendance de ce type. Il doit simplement donner un avis sur l'opportunité de rester membre de l'IHU.

Mme LE GALES est mandatée pour proposer dans les jours qui suivent la séance de ce conseil scientifique une formulation qui reflète l'avis du conseil scientifique grâce à une concertation par voie électronique avec l'ensemble des membres du conseil scientifique.

Pour mémoire, cet avis approuvé par l'ensemble des membres du conseil scientifique et qui a déjà été diffusé dans le compte-rendu synthétique de la séance du 19 novembre 2012 est le suivant : « Le conseil scientifique a discuté de l'intérêt pour l'EHESP, dans un contexte budgétaire contraint, de reconduire ou non, en 2013, sa participation financière à l'IHU maladies infectieuses. Sous réserve de l'examen par le service juridique de l'école de la possibilité pour l'EHESP de ne pas reconduire en 2013 son adhésion à la fondation Méditerranée Infection en tant que membre partenaire au-delà de l'engagement d'un an déjà pris ; Rappelant que les Investissements d'Avenir sont destinés à financer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et non pas de les appeler à des dépenses supplémentaires ; Et en l'absence d'informations laissant supposer qu'une décision de suspension pourrait être préjudiciable à l'unité mixte de recherche dirigée par Xavier de Lamballerie, le conseil scientifique a émis un avis favorable à la suspension, à titre provisoire, de la participation financière de l'EHESP à l'IHU pour 2013 ».

M. MOATTI ne prend pas part au vote.

Le CS est d'accord à l'unanimité avec cette position.
--

M. MOATTI suggère d'organiser un dialogue, dès le prochain CS, avec le Directeur de l'École pour avancer sur un certain nombre de sujets. La date de cette réunion dépendra de celle du CA mais aussi de l'agenda du nouveau directeur.

Mme BLOCH rappelle que le CA doit donner son avis sur le nouveau directeur le 29 novembre ; ce sera ensuite au gouvernement de décider.

(La séance est levée à 16 h 41.)